

Réunion du 27 septembre 2019

Membres présents : M. MIRAL, GUY, COMBRE, BEC, BONNET, ROUX et PORTALIER, et Mme ROYER

Membre excusé : M. ASTIER, Mmes CARTALADE et FROSIO

I – COMPTE RENDU COMMISSION APPEL OFFRES TRAVAUX LACOMBE :

Suite à l'appel d'offres effectué sur « achat public.com », cinq entreprises ont répondu. Monsieur le Maire rappelle le montant des devis établis par ACDEAU (réseaux et lagune) et donne lecture des différentes propositions par les entreprises.

Il fait savoir que la commission d'appel d'offres réunie le 6 septembre 2019 a retenu l'entreprise BRUN de SEBEUGE pour un montant total des travaux à 185 072,55 € HT.

Après avoir examiné les cinq propositions et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir la proposition de l'entreprise BRUN et de transmettre les dossiers pour demander des subventions.

II – TRAVAUX D'AMENAGEMENT TRAVERSEE DE GAYMOND :

Monsieur le Maire présente en détail le dossier accepté par le conseil départemental suite aux différentes entrevues sur place : Les caniveaux sont acceptés, possibilité de pose de coussins berlinois dans le quartier Roche Meulière...

Une discussion entre élus fait ressortir un manque de sécurité non réglé dans le village de Gaymond qu'il convient de prendre en compte dans ce dossier. Les élus, à la majorité, préfèrent surseoir à leur décision et proposent de présenter ce dossier aux habitants de Gaymond pour savoir ce qu'ils pensent de ces aménagements proposés.

III – CONVENTION FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE :

Auvergne Très Haut Débit a confié l'installation de la fibre optique sur la commune d'ANDELAT à EIFFAGE. La fibre optique se déploie avec ORANGE.

Le déploiement sur la commune doit débuter par la pose d'une armoire centrale dont le lieu d'implantation retenu est près du cache container du parking des écoles.

La signature d'une convention d'occupation des sols est obligatoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer une convention d'autorisation d'accès et d'occupation du domaine public entre Auvergne Très Haut Débit et la commune d'ANDELAT, et demande que l'implantation de l'armoire soit le moins visible de la voie qui accède au bourg d'ANDELAT.

IV – REFECTION DU CRUCIFIX DE L'EGLISE :

Il a été demandé un devis à un conservateur réparateur.

Le montant des travaux de réfection varie entre 8 300 € et 10 300 € augmenté de 1 820 € d'options.

Une possibilité de subvention à hauteur de 40 % incite les élus à se positionner favorablement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'engager les travaux de réfection du crucifix de l'église.

VI – INFORMATIONS DIVERSES :

- **Location Maison TARDIEU :**

La maison Tardieu a été mise en location dès le mois de septembre 2019. Quelques candidatures n'ont pas donné suite pour raisons diverses, une seule a abouti. Il s'agit d'une personne seule avec un enfant qui est scolarisé à l'école d'Andelat.

- **Ramassage des ordures ménagères sur la commune :**

Des dépliant ont été distribués dans les boîtes aux lettres pour signaler le changement des tournées. A compter du 16 septembre 2019, le ramassage collectif est mis en place sur l'ensemble des communes de Saint-Flour Communauté.

- **Adressage des rues :**

A partir du fichier travaillé par des élus, l'enregistrement des données sur les logiciels respectifs est terminé tant au niveau de la Poste que du Cadastre. Il convient maintenant de demander des devis pour décider l'achat de plaques de numéros et de noms de rues...